



VOIC

Protection de la biodiversité dans les AIPL

Protection de la biodiversité dans les AIPL

2

La production ligneuse demeure l'objectif principal dans les AIPL, toutefois la sylviculture appliquée dans les aires d'intensification doit s'intégrer harmonieusement dans les objectifs de l'aménagement écosystémique et de la gestion intégrée des ressources du territoire.

Préoccupations d'origine

Valeur (enjeu)	Valeur initiale
Protection de la biodiversité dans un contexte d'intensification de la production ligneuse.	Qualité des habitats fauniques. Protection de la biodiversité. Potentiel faunique.
Objectif	Objectif initial
Limitier les impacts de l'utilisation des essences exotiques et hybrides. Limitier les impacts de l'intensification de la production ligneuse sur les habitats fauniques.	Limitier les impacts de l'utilisation des essences exotiques et hybrides. Contrôler les impacts de l'intensification de la production ligneuse sur l'offre faunique. Limitier les impacts de l'intensification de la production ligneuse sur les habitats fauniques.

VOIC Protection de la biodiversité dans les AIPL



Indicateur	Cible	Échelle
1. Pourcentage de superficies reboisées en essences exotiques ou hybrides.	Maximum 5 %	UA
2. Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré au PAFIT.	15 %	UA
3. Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage.	3 % (AIPL) De 5 à 15 % (Hors-AIPL) Dans plus de 80 % des prescriptions	Prescription

Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu
Laisser sur le parterre de coupe les débris qui ne nuisent pas à la mise en terre
Maximiser la proportion de préparation de terrain par scarifiage
Modalités bonifiées de préparation de terrain par mise en andains
Maximiser la diversité génétique sur chaque site.

Indicateur 1 : Pourcentage de superficies reboisées en essences exotiques ou hybrides

La Norme boréale FSC interdit l'utilisation d'espèces végétales envahissantes et limite la conversion de forêts naturelles en plantations à 5 % du territoire forestier productif.

L'indicateur correspond au maximum admissible des superficies qui pourraient être ou avoir été reboisées en essences non indigènes ou hybrides (Épinette de Norvège, peuplier hybride, pin gris, etc.). Il s'applique à la superficie forestière productive de l'UA.

Indicateur 1 : Pourcentage de superficies reboisées en essences exotiques ou hybrides ⁶

État de l'indicateur à l'origine

- 111-61 : 1,3 %
- 112-62 : 1,1 %
- 112-63 : 0,9 %

Afin de traiter cet enjeu, la direction régionale n'a commandé aucun plant d'essences exotiques ou hybrides depuis 2013.



Nouvelles préoccupations :

- Recours aux essences exotiques et hydrides dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et limites de la certification FSC

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

8

Objectif → Maintien de la fertilité et de la productivité à long terme

La présence de certaines essences feuillues (notamment le bouleau à papier et bouleau jaune qui ne vont pas à l'encontre de l'enjeu de composition) :

- Permet de conserver et de rendre disponibles des nutriments (litière) tout en ayant une influence positive sur la température du sol.
- Diminue la vulnérabilité des plantations aux insectes ravageurs (ex: TBE) et aux problématiques de pourriture des racines (pourridié agaric).
- Bénéfique pour le maintien de la biodiversité.

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

9

Cible → Recouvrement des tiges feuillues après éclaircie précommerciale ou nettoyage.

Traitements sylvicoles réalisés au stade gaulis (lorsque le peuplement a environ 15 ans) et qui permet de contrôler la composition et l'espacement des tiges (seulement l'epc) d'un peuplement. Normalement, ces traitements vise à conserver seulement les résineux.

Cible actuelle → Dans plus de 80 % des prescriptions

- 3 % (AIPL)
- De 5 à 15 % (Hors-AIPL)

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

10

Hypothèse en lien avec l'exécution et évolution des directives

- Les feuillus laissés dans les zones sans résineux et par l'imperfection de l'exécution du traitement permettrait d'atteindre la cible sans modifier les pratiques.
- Ajout d'une prise de donnée à l'inventaire pour documenter l'hypothèse
- Ajustement de la notion de tige d'avenir : potentiel de faire partie du peuplement final, sans égard à la qualité (forme/branche, etc.)
- Ajout d'une directive aux prescriptions ayant un CD avant traitement $\leq 15\%$ en bouleaux (BOJ et BOP) : conserver tous les bouleaux

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

11

Défauts des résultats

- Délai dans le constat du résultat (partiel fin mars) et l'application des ajustements apportés
- Confusion dans la prise de données puisque seulement une partie des prescriptions avaient la directive de conserver les bouleaux
- Certaines prescriptions ne contiennent pas, avant traitement, une quantité suffisante de bouleaux pour atteindre la cible.
- Incertitude sur l'exactitude des résultats obtenus, puisque plusieurs zéros peuvent être issus d'une donnée manquante et non, refléter une absence de bouleaux.

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

12

Résultats

- 2020 : 39 % de données manquantes (11/28) (avec effort de Rexforêt pour retracer les feuillets papiers)
- 2021 : 48 % de données manquantes (15/31)

Pourcentage d'atteinte des cibles si on ne regarde que les prescriptions avec > 15% de bouleau avant traitement pour lesquelles on croit que la donnée a réellement été prise.

- 2020 : 11 secteurs sur 14 : 79 %
- 2021 : 6 secteurs sur 9 : 67 %

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

13

Améliorations à explorer

- Modifier la cible pour mieux traduire un résultat en lien avec l'application des mesures demandées.

Ex: cible atteinte dans 90% des prescriptions où le CD de bouleaux avant traitement est d'au moins 10%.
- Discuter avec le groupe d'échange relatif à la planification et à l'opération des travaux sylvicoles non commerciaux (GEPO) afin d'identifier la façon opérationnelle d'atteindre la cible

Indicateur 3 : Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage

14

Améliorations à explorer

- Évaluer la possibilité de combiner les objectifs de ce VOIC avec d'autres objectifs, par exemple, avec l'adaptation aux changements climatiques

Clin d'œil à ceux déjà adressés à un certain niveau par ce VOIC :

- Diminuer la vulnérabilité des plantations aux feux de forêts
- Améliorer la résilience des peuplements aux changements climatiques

Besoin d'une revue de littérature pour mieux établir les seuils à partir desquels il y a des gains significatifs en terme de résilience et de ↓ de vulnérabilité

Protection de la biodiversité dans les AIPL



Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu

15

- Maximiser la proportion de préparation de terrain par scarifiage
 - Il serait proposé de l'abandonner l'objectif (raisons déjà décrites dans la fiche VOIC : quantité de matière ligneuse laissée sur le parterre de coupe, atteindre le plein boisement et assurer un environnement de travail adéquat pour la suite du scénario (reboisement, dégagements, etc.)
- Laisser sur le parterre de coupe les débris qui ne nuisent pas à la mise en terre :
 - Laisser les petites branches, feuilles et toute autre matière organique pour ↑ productivité du terrain tout en ↓ la perte de superficies productives
- Modalités bonifiées de la préparation de terrain par mise en andains
 - Présentées à l'automne passé
- Maximiser la diversité génétique sur chaque site
 - Planter de clones exclusivement dans les AIPL, en assurer la traçabilité et en calculer la proportion.



Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2023